

**Conseil académique  
Formation plénière  
Séance du 25 mai 2023**

ACTE ADMINISTRATIF 01/2023	Élection du Vice-Président Étudiant
-------------------------------	-------------------------------------

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation  
Vu l'article 21 des statuts de l'Université pris en application de l'article L712-4 du code de l'Éducation,  
Vu le dépôt de candidature de Mme Tiphaine DAVID-ROGEAT en date du 23 mai 2023,

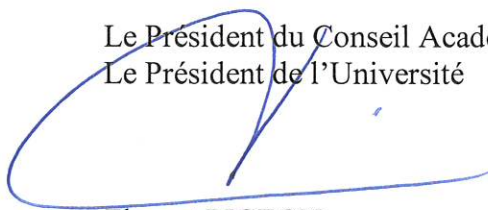
Après la présentation de sa candidature par Mme DAVID -ROGEAT et ses réponses aux questions des membres du Conseil Académique, ce dernier s'est prononcé par un scrutin à bulletin secret comme suit :

2 bulletins nul  
6 bulletins contre  
41 bulletins pour

Madame Tiphaine DAVID-ROGEAT est élue Vice-Présidente Étudiante, à la majorité des membres présents et représentés.

A Saint Etienne le 25 mai 2023

Le Président du Conseil Académique,  
Le Président de l'Université



Florent PIGEON

Membres votants	49
Membres présents	31
Membres représentés	18